

PLUi-H



RÈGLEMENT ÉCRIT ET GRAPHIQUE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - VUES COMMUNALES

PIECE 5.2.2

COMMUNE : SAINT-FIACRE

Règlement graphique arrêté en conseil communautaire le
8 juillet 2025

Zones	
UA	
UAc	
UB	
UC	
UD	
UE	
Ugdv	
UL	
UY	
A	
Ap	
AY	
N	
Nc	
NI	
NI	
Np	
Nr	
1AU	
1AUE	
1AUY	
2AU	
2AUE	
2AUY	

Mixité fonctionnelle
■ Périphères de centralité commerciale
— Ligne commercial souple
— Ligne commercial strict

Qualité architecturale, urbaine et paysagère
■ Espaces Boisés Classés
■ Espaces verts protégés
■ Zone humide
... Haies et talus à protéger
... Mur à protéger
● Arbre remarquable
△ Élément de patrimoine bâti ou archéologique à protéger

Loi littorale
○○○ Bande littorale des 100 m
— Espaces proches du rivage

Divers
■ Emplacement réservés
■ secteurs OAP
■ Secteurs OAP densification
■ Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol L 151-34 2^o
— Marge de recul
★ Changement de destination
★ Changement de destination hangar agricole
Bâtiments
■ principaux
■ annexes

